

# COVID-19 – FACULTÉ DE GÉNIE

## RÉTABLISSEMENT GRADUEL DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE EN PRÉSENTIEL

---

### PRINCIPES DIRECTEURS

- 1. Les principes énoncés sont basés sur le [Plan de rétablissement](#) institutionnel**
2. La santé et la sécurité des membres du personnel et des personnes étudiantes sont primordiales.
3. Les personnes professeures chercheuses demeurent responsables de la santé et de la sécurité de chacun des membres de leurs équipes de recherche. Elles peuvent s'adjoindre l'aide de personnel qualifié pour les assister. Ensemble, elles doivent concevoir, implanter et veiller au respect des mesures et consignes de santé et de sécurité requises.
4. Les consignes sociosanitaires émises par les autorités gouvernementales doivent être rigoureusement respectées. Notamment le maintien d'une distance de 2 m entre les personnes et l'évitement de rassemblements, même extérieur.
5. Le travail de bureau, les réunions et les séminaires doivent se tenir exclusivement à distance, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Seules les activités de recherche nécessitant une présence physique seront permises une fois l'autorisation d'accès confirmée par la Faculté.
6. En cas de non-respect des présents principes et balises, de même que des mesures spécifiques aux espaces de recherche, la Faculté se réserve le droit d'interdire l'accès de toute personne à l'ensemble de ses espaces, et peut suspendre les activités de recherche d'un groupe.

### PRINCIPALES BALISES À RESPECTER

- 1. Une personne présentant un ou plusieurs symptômes s'apparentant au rhume ou à la grippe ne doit pas se présenter ou être admise à la Faculté.** Les symptômes peuvent être : toux, fièvre (même faible), difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat ou du goût sans congestion nasale. Dans une moindre proportion : céphalées, maux de gorge, symptômes gastro-intestinaux. Dans ce cas, il faut s'isoler, ne pas venir au travail et appeler le 1-877-644-4545. De plus, au contact rapproché ou non protégé d'une personne atteinte de la COVID-19, il faut s'isoler immédiatement. Il faut aussi aviser son supérieur de toute absence. Dans le milieu universitaire, la prise de température des personnes pour surveiller une éventuelle fièvre n'est pas une option retenue. Les personnes doivent collaborer à la surveillance de ces symptômes, sur elles et sur leurs collègues.
- 2. Utiliser des moyens de transport minimisant la transmission de la COVID-19.** Utiliser le transport en commun en dernier recours, et ce, en dehors des heures de pointe, comme [recommandé par le gouvernement](#). Le covoiturage est permis pour les personnes vivant ensemble sous un même toit. Si ce n'est pas le cas, le passager doit se laver les mains, s'asseoir à l'arrière (côté passager) et respecter l'étiquette respiratoire. Toutes les surfaces du véhicule (volant, poignées de porte, accessoires, etc.) doivent être nettoyées avec une solution désinfectante au début et à la fin de chaque déplacement.
- 3. Les repas** doivent être apportés sur place et doivent être consommés dans les espaces réservés à cet effet à la Faculté (casse-croûte de l'entrée, salon du personnel C1-5104 et à l'extérieur du bâtiment), tout en respectant les règles de distanciation sociale. Certains espaces ont été fermés. Les surfaces communes (table, chaise, micro-ondes) doivent être désinfectées immédiatement après usage.

#### **4. L'hygiène sur les lieux du travail exige le respect des règles suivantes :**

- Maintenir en tout temps une distanciation physique de 2 m entre les personnes, même pendant les pauses ou les repas. Éviter les contacts directs (poignées de main, accolades, etc.)
- Se laver les mains à l'arrivée, au départ et fréquemment pendant la journée, notamment avant et après les repas.
- Se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue. Utiliser des mouchoirs jetables ou son coude replié, puis se laver les mains sans attente.
- Limiter la circulation au strict nécessaire, tant dans les espaces de recherche que dans les aires communes ou publiques.
- Éviter de partager des objets personnels (téléphones, clés, argent, etc.).
- Interagir et discuter avec les autres personnes présentes par voie de télécommunication.
- Décaler les horaires en présentiel des personnes pour favoriser la distanciation physique.
- Restreindre à une seule personne la présence dans les espaces exigus (salles de culture, chambres à environnement contrôlé, chambres noires, microscopie, sas, ascenseurs, salles d'impression, etc.).
- Désinfecter toutes les surfaces après utilisation avec une solution appropriée (solutions savonneuses, à l'éthanol 70% ou à l'eau de javel à raison de 10% par volume).

**5. Utiliser l'équipement de protection individuelle (ÉPI) approprié et au besoin.** Dans ce cas, respecter les mesures d'hygiène et décontaminer ou jeter l'ÉPI après son utilisation.

#### **6. Consignes générales relatives aux aires communes :**

- Pour l'instant, seule l'entrée principale devant la Faculté est accessible.
- Afin de limiter le contact avec des poignées, plusieurs portes de toilette sont maintenues ouvertes.
- Afin de limiter les contacts avec des objets communs (revues, télécommandes, marqueurs pour tableaux blancs), plusieurs objets ont été retirés ou rangés. Les objets communs doivent être désinfectés après leur utilisation.
- Afin de respecter la distance de 2 mètres, plusieurs mesures sont prises : quelques appareils sanitaires condamnés; retrait de chaises et tables dans les aires de repas; accès interdit aux bureaux à occupation multiple (étudiants gradués, employés); etc.
- Croiser une personne, sans contact ni interaction, ne présente qu'un très faible risque de contagion. Dans les endroits étroits (escaliers, corridors, couloirs, portes), faire preuve de courtoisie.
- Jusqu'à nouvel ordre, le port de masque ou de couvre-visage n'est pas demandé.

**7. Respecter les consignes données aux employés** en regard de conditions physiques particulières (personnes immunosupprimées, enceintes, ayant 70 ans ou plus, etc.), de situation d'isolement ou de moindre disponibilité pour raisons personnelles. Tenter d'adapter au mieux le travail.

#### **8. Documenter les visites :**

- Chaque personne doit obligatoirement documenter son arrivée et son départ de la Faculté. Un registre facultaire de toutes les entrées et sorties sera conservé.
- Seules les personnes autorisées peuvent accéder aux espaces. Des demandes d'accès spéciales (client de la recherche, etc.) peuvent être soumises à [DA.genie@usherbrooke.ca](mailto:DA.genie@usherbrooke.ca).
- Un formulaire en ligne, disponible sur la page d'accueil de l'intranet, a été conçu à cet égard.
- Dans ce formulaire, une case à cocher demande la confirmation de la personne à s'engager à respecter les présents principes et balises, de même que les mesures spécifiques aux espaces de recherche mises en œuvre.

*Ce document est appelé à évoluer en fonction de nouvelles orientations facultaires, institutionnelles ou gouvernementales. Dernière mise à jour : 30 avril 2020.*